



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal adoptera le budget 2020 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020-2021-2022, lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 16 décembre 2019 à 19 h dans la salle du conseil située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle.

Les délibérations du conseil et la période de questions pour cette séance porteront exclusivement sur le budget 2020 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020-2021-2022.

La séance ordinaire débutera immédiatement après la séance extraordinaire.

FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 4 décembre 2019

Le greffier,

(s) Yan Senneville

M. Yan Senneville, OMA